



## pension alimentaire non verse

Par **urgent**, le **22/06/2011 à 08:03**

bonjour, mon ex mari ne me verse plus la pension alimentaire de mes deux enfants qui sont à ma charge. Il me dit qu'il vient de tomber au chômage et que ça va mettre un certain temps pour que je puisse toucher quelque chose. Déjà avant il a fallu que je contacte un huissier car il ne me versait rien, à la suite cette pension était prélevée sur son salaire son employeur me faisait un virement. Dois-je recontacter l'huissier de justice qui a traité ce dossier ou lui faire confiance ou attendre ? Je ne sais pas comment faire car j'ai peur qu'il recommence à m'ignorer ainsi que ses enfants comme il l'a déjà fait. Merci pour les conseils.

Par **Domil**, le **22/06/2011 à 19:18**

Si pendant deux mois, il n'a pas versé la totalité de la pension, portez plainte en LRAR auprès du procureur de la République (si au moins un des enfants est mineur) pour abandon de famille en joignant

- copie du jugement instituant la pension
- attestation de l'huissier que depuis deux mois, la saisie sur salaire n'est plus versée.

Vous pouvez aussi demander à l'huissier de saisir les allocations chômage

Par **urgent**, le **25/06/2011 à 19:16**

Je vous remercie de votre réponse, je vais tout de même recontacter mon huissier de justice et attendre comme vous me l'avez conseillé. Pensez-vous que ma pension qui me verse pour mes 2 enfants va baisser car il se retrouve au chômage ? Sachant qu'il est remarié et qu'il va bientôt avoir un nouvel enfant avec son épouse. Je vous remercie de votre réponse

Par **Domil**, le **25/06/2011 à 20:44**

Personne ne peut prédire, il faudrait déjà qu'il saisisse la justice.

S'il est en concubinage, il doit donner les revenus de sa concubine afin de faire baisser ses charges

Par **urgent**, le **26/06/2011** à **08:32**

un grand merci pour vos conseils il n'ait pas en concubinage mais remarie ce qui doit etre la meme chose,pour la suite je laisse passer le mois de juin et je vais attendre debut juillet pour voir si ses papaiers pour le chomage sont effectues,sinon je suivrais vos conseils encore merci je vous tiendrais informer de la suite .